

Communiqué

Synthèse des principales décisions des Commissions permanentes du 18 décembre 2013 et du 10 janvier 2014

ECONOMIE

Soutenir les entreprises ardennaises

Au titre de l'aide aux investissements des PME, le Conseil général vient à nouveau d'accorder à 13 PME des avances remboursables, pour un montant total de 151.200 €. Ces aides vont permettre la réalisation de 607.000 € d'investissements et la création de 44 emplois. Les activités concernées vont de l'électricité à la maçonnerie et carrelage, en passant par le commerce traditionnel ou la vente sur Internet.

Au titre de son aide aux investissements d'envergure, le Conseil général a décidé d'attribuer à trois entreprises des avances remboursables, la première de 48.000 € pour lui permettre d'investir (achat de matériel et travaux), la seconde de 33.000 € dans le cadre de la création de son activité (aménagement d'un restaurant et achat d'équipements), enfin, la troisième de 100.000 € pour la reprise d'une entreprise. Les trois projets permettent de maintenir ou de créer une centaine d'emplois.

Par ailleurs, 5 entreprises ont bénéficié de subventions (52.000 € au total) pour l'embauche de personnes défavorisées ou handicapées.

Enfin, une société a été aidée pour participer à un salon extérieur à la région.

Développer l'offre touristique

Le Conseil général agit volontairement pour développer l'offre touristique dans les Ardennes, en privilégiant les projets ayant un impact sur le développement économique.

Il a voté dans ce cadre l'octroi d'une subvention de 96.000 € pour la création d'un hôtel à Rethel, et d'une avance de 300.000 € pour l'aménagement d'un éco-camping sur le pôle touristique de la Vénérie à Signy l'Abbaye.

Innovation : le Conseil général encourage les initiatives

Le Conseil général soutient les projets et les initiatives en matière d'innovation et de Recherche et Développement. Dans ce cadre, il a décidé d'allouer une subvention de 16.000 € au centre technique DINCCS (département d'ingénierie numérique conception collaborative et simulation) pour l'aider à financer une étude.

Ce centre technique, situé dans le canton de Mézières-Est, a en effet été sollicité par l'équipe de France de combiné nordique afin de réaliser la modélisation et la simulation du positionnement des skieurs, notamment en phase de saut au tremplin. Avant de lancer de façon concrète ce projet, une étude exploratoire R&D doit être faite. C'est là-dessus que le Conseil général veut intervenir : le budget d'une telle étude est estimé à plus de 40.000 €, que le DINCCS ne peut financer seul.

75.000 € pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes mène des actions en faveur des entreprises artisanales du département. Il peut s'agir d'accompagner et de suivre les créateurs et repreneurs d'entreprises, de favoriser la création d'emplois et d'accompagner les entreprises dans la gestion des ressources humaines, ou bien encore de proposer un « Diagnostic global des entreprises ». Pour permettre à la chambre consulaire de mettre en œuvre toutes ces actions et d'autres encore, le Conseil général lui a alloué une subvention totale de 75.000 €.

Développement du Parc d'Activités Départemental de Château-Porcien

Le Conseil général a décidé de vendre à l'euro symbolique à la Communauté de communes des Plaines du Porcien 3 parcelles situées sur le Parc d'Activités Départemental de Château-Porcien. Celle-ci veut y aménager une plateforme d'activités d'un ha dans le prolongement de celle appartenant à l'entreprise ECOPAC.

En contrepartie de ce prix symbolique, la Communauté de communes s'engage à réaliser cet aménagement dans les 2 ans à venir et à ce que la plateforme reste à usage économique.

20.000 € pour l'association Ardennes Patrimoine Insertion

Située à La Francheville, l'association œuvre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine historique ardennais et met en place des chantiers d'insertion. Elle a notamment travaillé à la restauration du Fort des Ayvelles, des remparts de Mézières, du château de La Cassine et a créé une entreprise d'insertion pour exploiter une carrière de pierre de taille à Hannogne Saint-Martin.

Pour 2014, le Conseil général a accordé à Ardennes Patrimoine Insertion une subvention de fonctionnement de 20.000 €.

Le Conseil général récompense l'esprit entrepreneurial

Il a ainsi attribué des dotations, pour un montant total de 3.000 €, aux 6 lauréats du concours « Une idée de nouvelle entreprise » et aux 3 lauréats du concours « Un projet de nouvelle entreprise ». Parmi les porteurs d'idée ou de projet récompensés, figurent : la création d'un magazine arts et coiffure, une plateforme web de mise en relation de voyageurs, une tarterie-librairie solidaire, la mise en place d'un pressoir pour jus de fruits... Autant de projets, pour certains déjà aboutis, susceptibles d'amener de l'activité et de l'emploi.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Assainissement/eau potable : le Conseil général aux côtés des communes

Sur la partie des Ardennes située dans le bassin Rhin-Meuse, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a attribué en 2013 des aides financières aux collectivités rurales, en concertation avec le Conseil général. Ces aides sont réservées aux opérations d'assainissement et d'alimentation en eau potable des communes rurales. 405.800 € de crédits de solidarité urbain-rural ont été votés dans ce cadre en fin d'année : le Syndicat des eaux du Sud-est des Ardennes a reçu 98.200 € pour réhabiliter 51 dispositifs d'assainissement non collectif ; la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises, près de 60.000 € pour la réhabilitation de 31 dispositifs d'assainissement non collectif ; le Syndicat d'alimentation en eau potable de la région du lac des Vieilles-Forges, 248.000 € pour la construction d'un nouveau réservoir permettant d'augmenter l'autonomie de stockage de l'eau potable.

A304 : les travaux se poursuivent

Dans le cadre des travaux de construction de l'A304, il est prévu de prolonger la RD986, qui contourne Gué d'Hossus, pour la raccorder à la branche belge du contournement de Couvin. Comme la distance à couvrir n'est que de 180 m sur le territoire français, c'est le Service Public de Wallonie, en charge du contournement de Couvin, qui réalisera ces travaux. Le Conseil général vient d'approuver une convention qui confie à la Wallonie la construction du demi-échangeur frontalier. Plus précisément, les travaux vont consister à réaliser la chaussée principale à 2 x 2 voies et deux bretelles, ainsi qu'à dévier un ruisseau situé à la frontière. Le Conseil général remboursera à la Wallonie les travaux routiers sur le territoire français et la moitié de la déviation de ce ruisseau.

FORMATION

Aider les jeunes à passer les diplômes d'animation

Le Conseil général a de nouveau voté l'attribution d'aides pour un montant de 2.500 € en faveur d'Ardennais suivant une formation BAFA ou BAFD (encadrement d'enfants en centres de loisirs, direction de centre).